

23/05/2025

Travailleurs étrangers : actualisation de la liste des métiers en tension

La nouvelle liste des métiers en tension qui servira de base aux préfectures pour traiter les demandes de régularisation des travailleurs sans titre vient d'être enfin publiée.

En effet, un arrêté du 21 mai 2025 (publié au Journal Officiel du 22 mai) actualise la liste des métiers en tension pour les régions métropolitaines.

Cette mise à jour de la liste des métiers et zones géographiques caractérisés par des difficultés de recrutement prévue par la loi Immigration emporte **l'abrogation** de la première liste portée par un arrêté du 1^{er} avril 2021 qui avait été mise à jour à la marge en 2024.

Portée et intérêt de la notion de métiers en tension...

Le caractère de métiers en tension :

- Permet à employeur de ne pas avoir à prendre en considération, lors d'une demande d'autorisation de travail, le critère de publication préalable, pendant un délai de 3 semaines, auprès des organismes tels que France Travail d'une offre d'emploi qui n'est satisfaite par aucune candidature répondant aux caractéristiques du poste de travail proposé (article R5221-20 du code du travail) ;

- Ouvrir la possibilité à un salarié étranger qui a exercé une activité professionnelle salariée sur un de ces métiers - durant au moins 12 mois, consécutifs ou non, au cours des 24 derniers mois - qui occupe un emploi relevant de ces métiers et qui justifie d'une période de résidence ininterrompue d'au moins 3 années en France, de se voir délivrer une carte de séjour temporaire portant la mention « travailleur temporaire » ou « salarié » d'une durée d'un an (article L435-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

En complément, un demandeur d'emploi qui suit une formation afin d'exercer un métier en tension peut bénéficier de dispositions plus avantageuses que celles de droit commun :

- Une Rémunération de Fin de Formation (RFF) versée par France Travail lorsque les droits au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) sont épuisés au cours de la formation ;
- Une aide supplémentaire, octroyée par certains Conseils régionaux, mais qui n'est pas systématisée dans toutes les régions.

A noter : la notion de métier en tension s'entend sur une zone géographique délimitée et non pas uniquement au regard de l'intitulé du métier en tension concerné (Cf. liste ci-après).

Extrait de la liste des métiers en tension par région métropolitaine au prisme de la branche HCR

Les métiers en tension pour chacune des régions métropolitaines sont mentionnés dans l'annexe 1 de l'arrêté du 21 mai 2025 fixant la liste des métiers et zones géographiques caractérisés par des difficultés de recrutement en application de l'article L414-13 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (pour prendre connaissance de l'arrêté, [cliquez ici](#)).

Pour le secteur HCR, les métiers concernés, selon les régions, relèvent potentiellement des codes FAP suivants que nous avons mis en correspondance avec les codes ROME :

- S1Z20 Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
 - Code PCS 561d Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
 - Code ROME G1603 Personnel polyvalent en restauration
 - Code ROME G1604 Fabrication de crêpes ou pizzas
 - Code ROME G1605 Plonge en restauration
- S1Z40 Cuisiniers
 - Code PCS 636d Cuisiniers et commis de cuisine
 - Code ROME G1602 Personnel de cuisine

- S2Z60 Employés de l'hôtellerie
 - Code PCS 561e Employés de l'hôtellerie : réception et hall
 - Code ROME G1501 Personnel d'étage
 - Code PCS 561f Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie
 - Code ROME G1502 Personnel polyvalent d'hôtellerie
 - Code ROME G1702 Personnel du hall
 - Code ROME G1703 Réception en hôtellerie

- S2Z61 Serveurs de cafés restaurants
 - Code PCS Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant)
 - Code ROME G1801 Café, bar brasserie
 - Code ROME G1803 Service en restauration

- S2Z80 Maîtres d'hôtel
 - Code PCS 468a Maîtrise de restauration : salle et service
 - Code ROME G1802 Management du service en restauration
 - Code ROME G1804 Sommellerie

- S1Z80 Chefs cuisiniers
 - Code PCS 488a Maîtrise de restauration : cuisine / salle
 - Code ROME G1601 Management du personnel de cuisine

- S2Z81 Maîtrise de l'hôtellerie
 - Code PCS 468b Maîtrise de l'hébergement : hall et étage
 - G1503 Management du personnel d'étage
 - G1701 Conciergerie en hôtellerie

- S3Z90 Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
 - Code PCS 377a Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
 - G1401 Assistance de direction d'hôtel - restaurant
 - Code PCS 488b Maîtrise de restauration : gestion d'établissement
 - G1402 Management d'hôtel – restaurant

La liste de ces métiers en tension par région pour le secteur HCR est synthétisée dans le tableau ci-après :

Régions	S1Z20 Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	S1Z40 Cuisiniers	S2Z60 Employés de l'hôtellerie	S2Z61 Serveurs de cafés restaurants	S1Z80 Chefs cuisiniers	S2Z80 Maîtres d'hôtels	S2Z81 Maîtrise de l'hôtellerie	S3Z90 Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
AURA	X	X	X	X	X		X	
BFC	X	X	X	X				
BRETAGNE	X	X	X					
CENTRE VAL DE LOIRE	X	X	X	X				
CORSE	X	X	X					
GRAND EST	X	X	X	X	X			
HAUTS DE FRANCE	X	X	X	X	X			
ILE DE FRANCE		X	X					
NORMANDIE	X	X	X	X	X			
NOUVELLE AQUITAINE	X	X	X	X	X			
OCCITANIE	X	X	X	X	X			
PAYS DE LA LOIRE	X	X	X	X				
PACA	X	X	X		X			